

PROCES-VERBAL BUREAU COMMUNAUTAIRE

Lundi 17 avril 2023 à 18 heures 30 minutes

Salle communale Madeleine Béjart à MONTFRIN

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept avril à dix-huit heures trente, le Bureau de la Communauté de communes du Pont du Gard, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale Madeleine Béjart située à Montfrin, sous la présidence de M. Pierre PRAT, Président de la Communauté de communes du Pont du Gard.

PRESENTS : Pierre PRAT, Muriel DHERBECOURT, Numa NOEL, Jean-Jacques ROCHETTE, Louis DONNET, Martine LAGUERIE, Thierry BOUDINAUD, Fabrice FOURNIER, Philippe MARCHESI, Thierry ASTIER, Elisabeth VIOLA, Jean-Marie MOULIN, Didier GILLES, Laurence TRAPIER et Olivier SAUZET.

ABSENTS MAIS AVAIENT DONNE PROCURATIONS : /

ABSENTS ou EXCUSES : Murielle GARCIA-FAVAND.

MAIRES PRESENTS : Pascale PRAT, Jonathan PIRE, Éric TREMOULET, Nicolas CARTAILLER (en visioconférence) et Liliane OZENDA.

MAIRES EXCUSES : /

Election d'un secrétaire de séance en application de l'article L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) : Il a été procédé, conformément à l'article L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Bureau : Olivier SAUZET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Approbation du procès-verbal du Bureau communautaire en date du 27 mars 2023 :

Le procès-verbal de la séance en date du 27 mars 2023 n'a appelé aucune observation de la part des élus communautaires présents et a été approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

DEB-2023-012 : Demande de subvention auprès de l'agence de la transition écologique (ADEME) et de l'Etat portant sur les travaux d'économie d'énergie sur les luminaires extérieurs parking et voirie par l'installation d'ampoules LED

Vu les statuts en vigueur de la Communauté de communes du Pont du Gard,
Vu la délibération DE-2021-029 en date du 14 juin 2021 portant modification de délégation aux membres du Bureau et au Président,
Considérant que l'éclairage public est un important gisement d'économies d'énergie,

Le Président expose aux membres de l'assemblée communautaire que l'énergie consommée en France par l'éclairage public représente 41 % des consommations d'électricité des collectivités territoriales.

La maîtrise de l'éclairage public est une source importante de réduction des consommations électriques. La vétusté des installations étant la principale cause de la surconsommation, l'ADEME incite les collectivités à renouveler leur parc.

Dans le domaine de l'éclairage public, les enjeux sont à la fois économiques, environnementaux et sociaux :

- Sécurité des personnes et des biens ;
- Maîtrise de la consommation d'énergie ;
- Diminution des nuisances lumineuses (pollution du ciel nocturne) ;
- Collecte et recyclage du matériel usagé.

Pour aider les collectivités à rénover leurs installations, l'ADEME met à disposition plusieurs outils et propose des financements.

Un état des lieux portant sur l'éclairage public a été réalisé et a permis d'identifier quatre sites : halte fluviale d'Aramon, ZA de Théziers, crèches de Remoulins et de Montfrin.

Dans ce contexte, il est nécessaire de réaliser des travaux d'économie d'énergie sur ces quatre sites par l'installation d'ampoules LED.

Pour la réalisation de ce projet, dont l'estimation financière s'élève à 13 160,00 € HT, la Communauté de communes du Pont du Gard souhaite obtenir une subvention de l'ADEME et de l'Etat au titre du fonds vert.

Il est donc proposé aux membres de l'assemblée communautaire de solliciter une subvention auprès de l'ADEME et de l'Etat au titre du fonds vert pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie sur les luminaires extérieurs parking et voirie de la zone de Théziers, la Halte fluviale ainsi que les crèches de Montfrin et de Remoulins par l'installation d'ampoules LED.

Les membres du bureau communautaire engagent une discussion portant sur la technologie BOP. Il s'agit d'une solution innovante en matière d'éclairage public. Monsieur Jean-Marie MOULIN a communiqué un dossier à l'ensemble des conseillers communautaires. Comparée aux systèmes d'éclairages existants tels que le LED, cette technologie permet de réduire considérablement la consommation d'énergie. Le SMEG n'a jamais évoqué l'existence de cette nouvelle technologie car le fournisseur ne s'est pas positionné sur le marché de l'éclairage public des collectivités territoriales.

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité.

- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'ADEME pour le financement des travaux d'économie d'énergie sur les luminaires extérieurs parking et voirie de la zone de Théziers, la Halte fluviale ainsi que les crèches de Montfrin et de Remoulins, d'un montant le plus élevé le plus possible.
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat au titre du fonds vert pour le financement des travaux d'économie d'énergie sur les luminaires extérieurs parking et voirie de la zone de Théziers, la Halte fluviale ainsi que les crèches de Montfrin et de Remoulins, d'un montant le plus élevé le plus possible.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

PARTIE SANS DELIBERATIONS

Questions diverses :

- **Démolition de la cheminée d'Aramon :**

La démolition de la cheminée d'Aramon est prévue le 7 juin 2023 en fin de matinée. Tous les maires de la Communauté de communes seront invités à assister à cet événement. L'horaire sera précisé prochainement et la Communauté de communes invitera l'ensemble des conseillers communautaires.

Les invités seront réceptionnés à la salle Eugène Lacroix et le site retenu pour assister à l'évènement se trouve à proximité de la Lône.

- **Appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires ».**

Monsieur le Président indique que la commune de Remoulins a proposé un projet de réutilisation des eaux usées dans le cadre d'un AMI pour lequel il faut répondre avant le 5 juin 2023. Ce dossier a été récemment évoqué avec la CleanTech Vallée. Cet AMI permet d'ouvrir d'autres voies afin d'étendre cette démarche à l'ensemble du territoire car cette première proposition concerne uniquement la commune de Remoulins.

La CleanTech Vallée a été sollicitée afin d'identifier d'autres actions. Cet AMI pourrait s'articuler autour de quatre axes : sociétal, économique, innovation et biodiversité. Sur ces quatre axes, chaque thématique s'imbriquerait les unes aux autres. Ainsi, le projet de la commune de Remoulins ne serait qu'une brique parmi la totalité des actions à mener en matière de gestion des ressources, économie circulaire et emploi, résilience du monde agricole, énergie décarbonée, transition agroécologique et le changement des pratiques et des usages des professionnels et des administrés. La gestion des ressources serait principalement concernée par le traitement et l'utilisation des eaux usées. Les autres briques pourraient porter par exemple sur l'irrigation éco-responsable, la gestion des déchets agricoles, les infrastructures liées à l'emploi et recyclage des conditionnements alimentaires...

La commune de Remoulins a été informée tardivement de cet AMI. L'idée étant d'associer les communes du bloc intercommunal et de proposer d'étudier cette démarche à la Communauté de communes. Actuellement, la commune a avancé sur le sujet et a commencé à rechercher des partenaires et à assembler plusieurs thématiques. De nombreux partenaires ont manifesté leur intérêt ; la chambre d'agriculture, la société BRL, l'EPTB, le SMGG...

Il faut préciser que ce dossier ne concerne pas seulement la station d'épuration de Remoulins. Sur le territoire, un certain nombre d'organismes sont favorables à travailler sur cet AMI. La principale difficulté demeure dans la rédaction du dossier ; la société BRL ingénierie accepte de rédiger le dossier pour un montant de 18 930 € HT. La région Occitanie et la SAUR s'associeraient également à l'ensemble des partenaires. S'agissant de l'intervention de la société BRL, M. CARTAILLER se retire désormais des discussions afin d'éviter tout conflit d'intérêt. En plus des partenaires susmentionnés, l'INRA, le centre de formation, la filiale de la SAUR au travers de Alliance environnement. La CleanTech Vallée est aussi associée pour les énergies renouvelables. Le projet est innovant car il est élaboré selon une approche écosystémique ; il traite notamment les problèmes liés à l'eau et à l'énergie, d'économie circulaire et de circuits courts (PAT et cuisine centrale) et il permet de créer un groupement composé d'acteurs publics et privés.

Ensuite, les élus poursuivent leur discussion sur l'échelle de ce modèle qui ne semble pas être adaptée mais doit être étudiée afin de ne pas orienter le projet seulement vers le secteur agricole. Comme l'AMI ne concernera pas seulement le secteur agricole, il est donc nécessaire d'appréhender le sujet par un modèle économique adéquat et le projet devra être phasé dans le temps. Il est rappelé qu'en tant que démonstrateurs territoriaux, l'intérêt est d'engager une démarche innovante autant dans l'approche que dans les usages. L'intérêt est d'accompagner les citoyens dans les changements d'usage.

Une réflexion a été engagée pour connecter la commune de Fournès à la STEP de Remoulins. Dans ce contexte, il faut donc favoriser un raccordement à la STEP plutôt que de créer une STEP à Fournès. Il faut donc intégrer cette démarche dans l'AMI et étudier si d'autres communes se raccorderaient à la STEP.

Monsieur le Président souhaite réaliser un tour de table afin de connaître l'avis de l'ensemble des maires.

Chaque maire de la Communauté de communes a pu s'exprimer.

Monsieur Thierry ASTIER demande si la Communauté de communes pourra porter juridiquement les travaux ? Par exemple, engager des travaux sur d'autres communes sans être propriétaire du foncier ? Il est nécessaire de se renseigner sur la faisabilité préalablement au lancement des études.

Monsieur Jean-Jacques ROCHETTE est favorable à ce système, mais il est important de vérifier le coût.

Monsieur Eric TREMOULET considère que le secteur agricole a besoin d'être accompagné dans la transition. Le projet est très intéressant et semble réalisable mais difficile à mettre en œuvre avec les agriculteurs. Est favorable au projet.

Monsieur Jean-Marie MOULIN est inquiet car ce sont des études, il faut que les études aboutissent à la réalisation de projets car elles sont de plus en plus onéreuses. Ce projet est intéressant mais attention à la réalisation d'études, il est important de faire participer tout le monde. Est favorable à ce projet.

Monsieur Jonathan PIRE est favorable à ce projet. Il souhaite avoir davantage de détails et notamment d'éléments sur les autres briques.

Monsieur Fabrice FOURNIER est favorable pour le traitement de l'eau, a seulement une inquiétude sur le fait d'utiliser une eau qui n'aille plus dans les nappes.

Madame Laurence TRAPIER est favorable, notamment pour le traitement de l'eau. A du mal à imaginer ce dispositif sur les petites communes, et notamment souhaite que les communes du nord soient servies et puissent participer aux autres projets.

Monsieur Thierry ASTIER est favorable à cette énième étude. La somme investie au titre du montage du dossier de 18 000 € HT apportera à terme davantage de dotations. Il est nécessaire de monter des projets duplicables et surtout que chacun puisse y trouver son intérêt.

Monsieur Olivier SAUZET ne voit pas l'impact sur les agriculteurs de sa commune et craint un surcoût de fonctionnement pour la STEP de Remoulins et que ce coût soit reporté sur les invités.

Madame Liliane OZENDA n'est pas contre ce projet mais souhaite avoir plus d'éléments pour sa commune. Elle se demande comment faire changer les modes de culture et quel rôle peut avoir la CC ?

Madame Muriel DHERBECOURT considère que dans le contexte actuel, l'urgence porte sur la sécheresse, les décisions vont venir de l'Etat. Concernant la STEP de Remoulins, elle pense que ce dossier n'est pas forcément intéressant pour l'agriculture. Il est nécessaire d'envisager plusieurs possibilités pour l'AMI, changer les comportements... il est important de faire vite.

Madame Martine LAGUERIE s'interroge sur les petites communes qui ne sont pas concernées par le dispositif de Remoulins. Les autres projets tel que la cuisine centrale sont importants. Est favorable, mais a beaucoup de doutes.

Madame Pascale PRAT est favorable mais souhaite savoir sur quel modèle et pour combien de temps.

Monsieur Thierry BOUDINAUD est favorable à investir de l'argent pour ce genre d'études.

Monsieur Louis DONNET est favorable au lancement de ces études. Cela peut fédérer de nombreux usages au-delà du volet de la STEP de Remoulins. Certaines communes sont situées un peu loin et seront difficilement raccordables mais d'autres projets pourront s'agréger.

Monsieur Nicolas CARTAILLER précise qu'il est nécessaire de ne pas réduire cet AMI au projet de réutilisation des eaux usées de la commune Remoulins. Il s'agit bien d'un projet global pour le territoire de la CCPG et non un projet propre à la commune de Remoulins.

Après ce tour de table, où une majorité est favorable au lancement de l'AMI, Monsieur le Président indique que l'étude sera lancée.

- **Fourniture de repas en liaison froide : TERRES DE CUISINE.**

Le Président propose de rencontrer la représentant de l'entreprise le jeudi 27 avril 2023 à 10 heures. Les maires et/ou les DGS des communes ayant conclu un contrat avec l'entreprise seront invités.



- **FEDER :**

Monsieur MARCHESI informe que le PETR a été retenu par la Région pour présenter des projets FEDER. Le PETR doit se positionner rapidement et les 2 EPCI doivent faire part de leurs projets importants, d'envergures d'ici fin mai 2023. Une réunion sera organisée prochainement à ce sujet.

La séance est levée à 20 heures 16 minutes.

Fait à Montfrin, le 17 avril 2023.

Le Président
Pierre PRAT



Le secrétaire de séance
Olivier SAUZET

